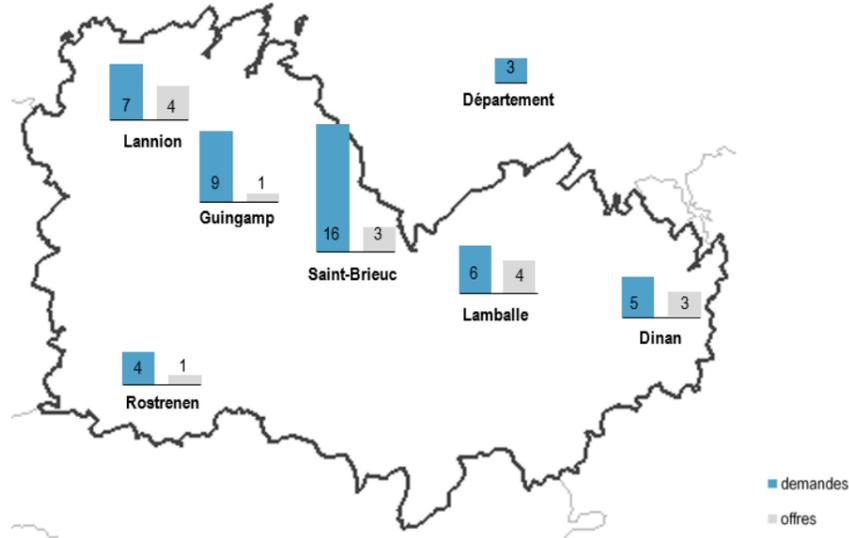


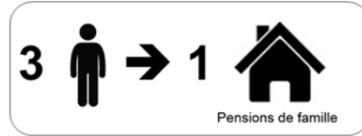
Pensions de famille: Les chiffres 2017



Lecture : En 2017, à Lannion, le SIAO a recensé 7 demandes pour 4 offres.
NB: En 2017, 3 demandes départementales ont été recensées.

Les demandes en pensions de famille représentent **5,8% des demandes transmises au SIAO.**

La tension sur ce dispositif s'établit à **3** en 2017, en diminution par rapport à 2016 (4).



Des disparités importantes sont constatées puisque ce ratio s'établit à **9 sur le territoire de Guingamp et 5,3 sur le territoire de Saint-Brieuc, qui comptabilise le plus de demandes.**

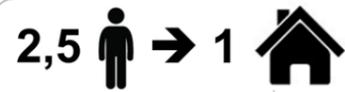
21,8 semaines d'attente avant une attribution en pensions de famille.

Ce délai est en diminution (-14,7 semaines) par rapport à 2016 (32,5 semaines). Il s'élève à 26,4 semaines en Résidence Accueil.

Foyers de Jeunes Travailleurs: Les chiffres 2017

23 demandes en FJT ont été recensées en 2017 pour 8 offres, soit une tension de 2,5 demandes pour une offre. Comme en 2016, il n'y a aucune offre transmise pour le territoire de Dinan.

En moyenne, **les demandeurs ont attendu 20,6 semaines.**



PROFIL DES DEMANDEURS

- 852 ménages différents composés de 1214 personnes différentes
- 68,6% de personnes isolées
- 23,4% de familles monoparentales
- 50% sont âgés de 25 à 44 ans
- 24,6 % des ménages déclarent ne pas avoir de ressources
- 85% sont de nationalité française
- Le recours au SIAO est lié majoritairement à une rupture familiale/conjugale (près de 1 ménage sur 4) ou à la perte de logement (près de 1 ménage sur 5)
- 115 femmes victimes de violences conjugales (13,5% des demandeurs)

ATTRIBUTION SIAO

- 79 % des offres sont attribuées sans délai c'est-à-dire à la CUA qui suit leurs mises en disponibilité
- 85 % des admissions en structure d'hébergement ont eu lieu dans la ville correspondant au 1^{er} choix du ménage
- 251 ménages en attente d'une attribution au 31 décembre 2017 :
CHRS : 123 ménages, ALT : 59 ménages, PS : 34 ménages, PF : 30 ménages, dont RA : 11, FJT : 5 ménages.



Service Intégré de l'Accueil & de l'Orientation des Côtes d'Armor



Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) a pour objectifs d'améliorer les modalités de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées et de permettre à toute personne dans le besoin d'accéder à un hébergement ou un logement accompagné, de bénéficier d'une évaluation de sa situation et d'une orientation vers une solution adaptée.

Dans le département des Côtes d'Armor, le SIAO 22 est :

- Piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), sous l'autorité du Préfet,
- Géré par l'association ADALEA (opérateur SIAO 22),
- Organisé autour de coordinations territoriales (structures relais SIAO 22) associant les différentes structures qui gèrent des places d'hébergement et de logement accompagné sur le département.

Méthodes de l'observatoire SIAO 22

Les statistiques de l'observatoire SIAO 22 portent sur les volets urgence et insertion.

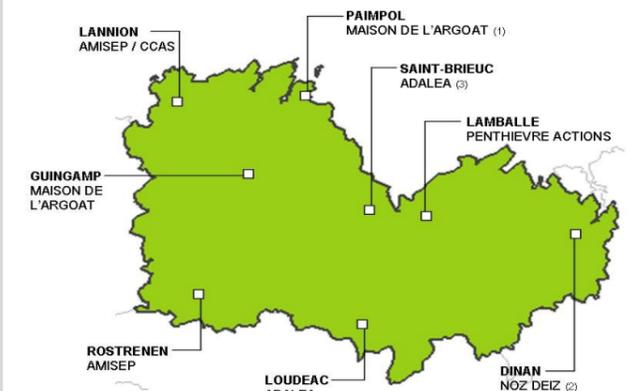
Sur le volet insertion, les données concernent les demandes d'hébergement des dispositifs ALT, CHRS, PS et de logement accompagné des dispositifs Pensions de Famille et Foyers de Jeunes Travailleurs transmises à l'opérateur SIAO par les structures relais SIAO qui reçoivent les ménages en demande d'hébergement dans le cadre d'un entretien d'évaluation sociale. Un dossier unique d'évaluation sociale a été conçu pour l'ensemble des structures évaluatrices et sert de cadre pour l'entretien d'évaluation sociale. Les demandes sont centralisées par l'opérateur SIAO qui tient à jour une base de données départementales avec l'ensemble des demandes d'hébergement/logement accompagné. Tous les 15 jours, avant chaque Commission Unique d'Attribution (CUA), les structures d'hébergement transmettent les offres d'hébergement disponibles à l'opérateur qui positionne au maximum 8 ménages sur chaque offre. On entend ici par « offre d'hébergement » une disponibilité transmise au SIAO pour attribution en CUA. Pour les pensions de famille et les foyers jeunes travailleurs, ce sont des commissions territoriales qui étudient les demandes et procèdent à l'attribution des offres. Les données présentées sont extraites du logiciel ProGdis 115-SIAO et d'un tableur Excel.

ALT : Allocation Logement Temporaire
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
PS : Place de Stabilisation
FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs
PF : Pension de Famille dont les Résidences Accueil (RA)

Le SIAO 22 vise à :

- Simplifier les démarches d'accès à un hébergement ou à un logement adapté : les personnes n'ont plus à solliciter chaque structure d'hébergement. Elles formulent une seule demande auprès du SIAO 22 qui se charge, de son côté, de faire le rapprochement avec les offres d'hébergement disponibles.
- Traiter avec équité toutes les demandes : chaque personne dispose du même traitement de sa demande quelque soit le lieu où elle la fera sur le département.
- Coordonner les différents acteurs, de la veille sociale jusqu'au logement, en facilitant la fluidité entre l'hébergement et l'accès au logement.
- Participer à la constitution d'observatoires locaux afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Les structures relais



(1) Paimpol : participation du CCAS aux évaluations des personnes hébergées dans le cadre de l'urgence dans les locaux gérés par le CCAS
(2) Dinan : participation du CCAS aux évaluations des personnes hébergées dans le cadre de l'urgence dans les locaux gérés par le CCAS
(3) Saint-Brieuc : participation du Trait d'Union aux évaluations des personnes hébergées au Trait d'Union (abri de nuit de la ville de St Brieuc)

URGENCE

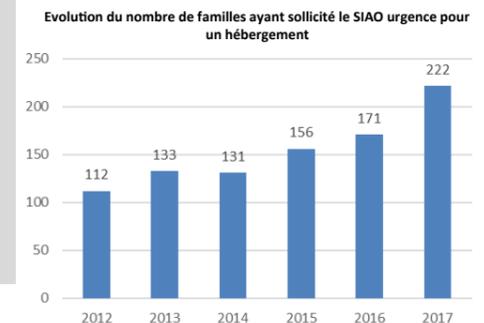
Une légère augmentation du nombre de ménages qui sollicitent le SIAO urgence en 2017

1215 ménages différents (1193 en 2016) composés de **1753 personnes différentes** (1626 en 2016)

- 75 % de personnes isolées
- 20 % de personnes en famille dont une majorité de femmes seules avec enfant(s)
- 4 % de couples sans enfant



Le nombre de familles en demande d'hébergement est toujours en progression : + 30% en 2017 par rapport à 2016



Elles sont majoritairement de nationalité extracommunautaire (55%), 37% de nationalité française et 4,2% issues de l'UE.

Lecture : 222 familles ont sollicité le SIAO urgence pour un hébergement en 2017.



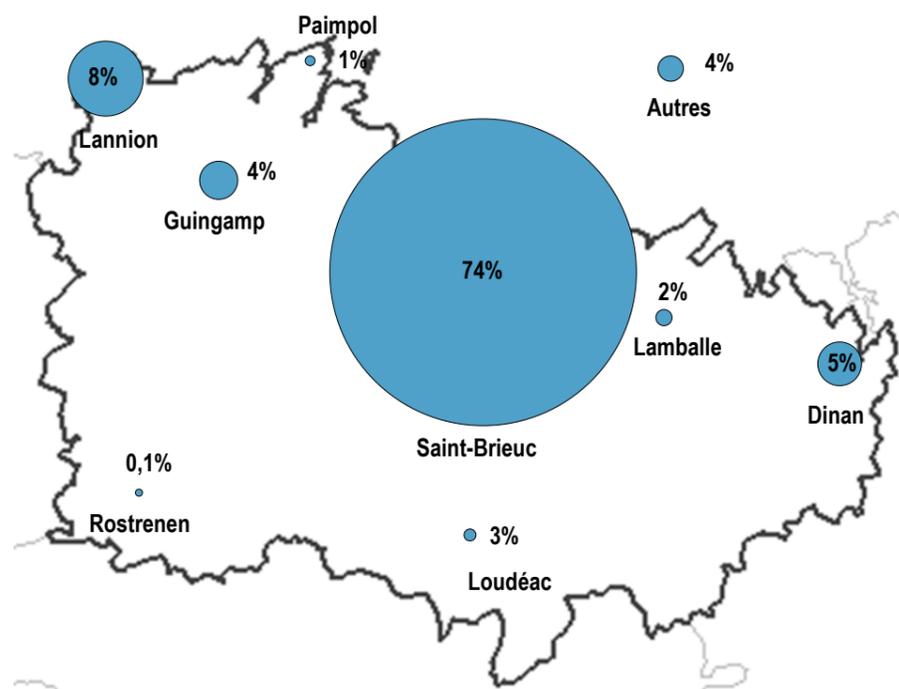
URGENCE

5932 demandes :

- 4494 demandes d'hébergement (76%)
- 1438 demandes de prestation (24%)

Un volume de demandes d'hébergement qui augmente de près de 30% par rapport à 2016

Origine géographique des demandes d'hébergement: chiffres 2017



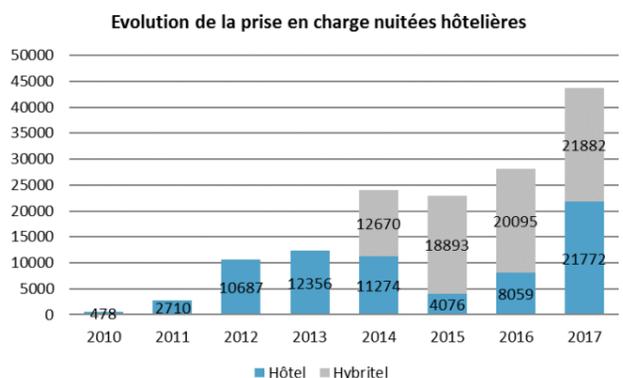
Lecture : En 2017, 8% des demandes d'hébergement sont formulées sur le territoire de Lannion.

3 demandes d'hébergement sur 4 sont formulées du territoire de Saint-Brieuc

3 demandes sur 5 font l'objet d'une proposition d'hébergement (60% des demandes d'hébergement)

45% aboutissent à une mise à l'abri : une diminution de 15 points par rapport à 2016

L'absence de place disponible est le motif majoritaire (23,7% des demandes d'hébergement) pour expliquer l'absence de mise à l'abri, suivi du fait que la personne ne s'est pas présentée à la structure d'hébergement ou qu'elle ait refusé la proposition (11,6% des demandes d'hébergement). Ces refus sont essentiellement liés à l'éloignement géographique de la structure ou l'absence de moyens de transport.



Un recours à l'hôtel qui s'amplifie en 2017

Si le recours à l'hôtel avait diminué significativement (-64%) en 2015 au profit des nuitées à l'hybritel (*), dès 2016, il était reparti à la hausse et pour s'amplifier en 2017 avec un volume de nuitées à l'hôtel multiplié par 2,7 par rapport à 2016. Cette tendance est liée à l'augmentation d'arrivées de familles en demande d'asile.

(*) ouverte en avril 2014, hybritel est une alternative à l'hôtel et offre de meilleures conditions de confort et d'intimité aux familles.

Lecture : En 2017, 21772 nuitées hôtelières ont été réalisées à l'hôtel et 21882 à hybriditel

Typologie des publics ayant fait appel au SIAO urgence

- 58% des ménages sont de nationalité Française, 3,7% Union Européenne et 34% hors Union Européenne
- Près de 41 % ont entre 25 et 44 ans
- Un recours stable des 18 - 24 ans (14,5% des ménages)
- 57,1% sont des hommes seuls et 18,4% des femmes seules
- 28% sont à la rue au moment de leur demande
- 2 ménages sur 5 se déclarent sans ressources au moment de leur demande

INSERTION

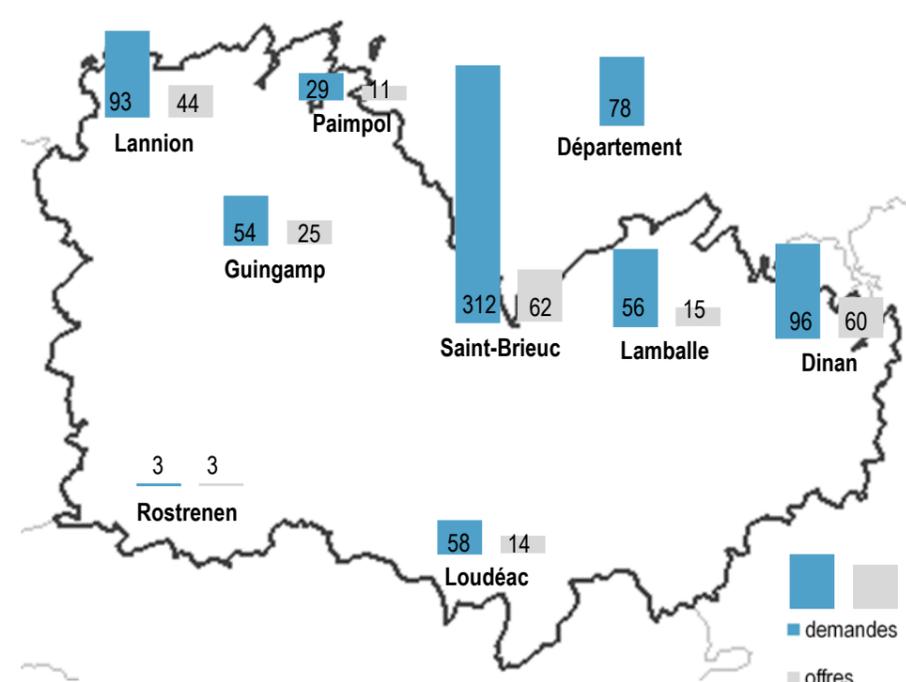
L'HEBERGEMENT D'INSERTION (ALT, CHRS, PS)

779 demandes pour 242 offres

- 395 demandes de CHRS (51%)
- 319 demandes d'ALT (41%)
- 65 demandes de PS (8%)

Un volume de demandes d'hébergement en légère diminution depuis 2014 (-7%) parallèlement à une baisse des offres de 17%.

Les chiffres 2017 par territoire



Lecture : En 2017, à Paimpol, le SIAO a recensé 29 demandes d'hébergement pour 11 offres.

Le ratio demandes/offres est en légère diminution par rapport à 2016 : (2016: 3,7 demandes pour 1 offre)



La tension entre la demande et l'offre est particulièrement importante sur les territoires de Saint-Brieuc (5), Loudéac (4,1) et de Lamballe (3,7).

Choix des territoires

Les ménages peuvent choisir, par ordre de préférence, jusqu'à 3 villes dans lesquelles ils demandent un hébergement. Nous avons pris en considération ici leur premier choix de ville.

Depuis 2012, les demandes départementales sont identifiées et recensées. 78 ménages se disent prêts à accepter une offre sur l'ensemble du département, soit 10% des ménages demandeurs.

15 semaines d'attente en moyenne avant l'attribution d'un hébergement.

Les délais sont disparates entre les territoires. Pour les demandes d'hébergement d'insertion, il est observé un délai de 18,2 semaines à Lamballe (maxi) et de 5,7 semaines à Paimpol (mini).

Ce délai est en augmentation de 5 semaines depuis 2012 (10 semaines). Cette hausse est majoritairement occasionnée par l'évolution du délai d'attente en CHRS qui passe de 11,8 semaines en 2012 à 16,1 semaines en 2017.

Globalement sur l'hébergement d'insertion, les délais d'attente moyens ont augmenté depuis 2012 :

- ALT : + 4 semaines
- CHRS : + 4 semaines
- PS : + 16 semaines

Les délais d'attribution d'une place en stabilisation sont les plus élevés avec un délai moyen de 26,4 semaines.

Zoom : Le dispositif des places de stabilisation

Créé en 2007, l'hébergement de stabilisation vise à sortir de la rue des grands exclus avec de longs parcours d'errance et les conduire à l'autonomie. Le SIAO 22 dispose de 12 places de stabilisation pour lesquelles il a enregistré 65 demandes pour 13 offres (5 demandes pour une offre).

Les délais d'attente avant une attribution ont fortement augmenté depuis 2012: + 16 semaines pour atteindre un délai moyen d'attente en 2017 de 26 semaines.